Envoyé en préfecture le 25/11/2022 Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID: 023-222309627-20221121-CP2022345-DE

Avenant no... à la convention d

Entre le Département de la Creuse, représenté par sa Présidente, habilité par délibération n° ../../ .. de la Commission Permanente du ...

d'une part,

et

(Le gestionnaire) du Relais Petite Enfance de (lieu d'implantation), représentée par ...,

d'autre part,

VU la délibération de la Commission Permanente en date du ...,

il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'article 4 de la convention du (date de signature) susvisée est ainsi modifié :

En contrepartie du respect des engagements mentionnés ci-dessus le Conseil Départemental s'engage à apporter sur la durée de la présente convention :

Le versement de la subvention de fonctionnement « relais petite enfance » pour (année de référence), qui s'élève à ... €

Un soutien technique

La mise à disposition de données informatiques utiles à l'élaboration de diagnostic partagé.

Fait en double exemplaire à

GUERET le

Le représentant du gestionnaire

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Valérie SIMONET